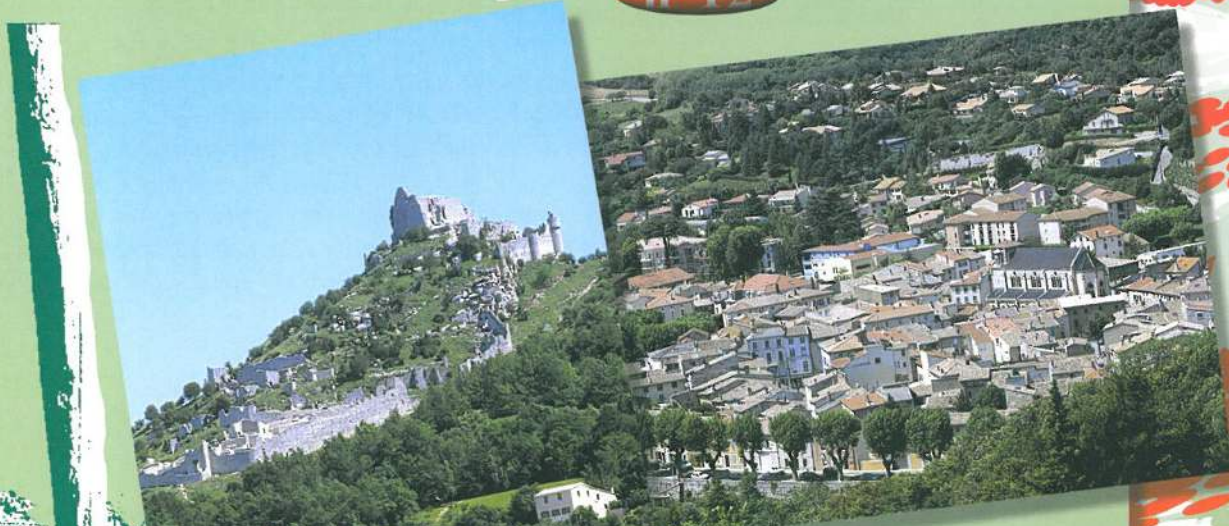


SAINT-PÉRAY

Magazine

n°12



SOMMAIRE

Editorial

- Le mot du Maire.

Page 1 - Portrait

- Un Saint-Pérollais à l'honneur
Amaury CORNUT-CHAUVINC.

Pages 2/3 - Travaux

- Des nouvelles de la station d'épuration.
- Prolongation de l'opération façades.

Pages 4/5 - Relations internationales

- Fête de l'Europe.
- Le comité de jumelage de Saint-Péray communique.

Pages 6/7 - Environnement

- Alerte à l'ambrosie.

Pages 8/9 - Vie de la cité.

- Une lumière dans la nuit
«Luciole» à Saint-Péray.
- Bibliothèque Municipale.

Pages 10/11 - Clin d'œil.

Pages 12/13 - Animations / Culture

- O.M.A.C. programme.

Pages 14/15 - Tourisme / Sports

- L'Office de Tourisme du Pays de Crussol.
- Remise des récompenses O.M.S.

Pages 16/17 - Patrimoine

- Si Crussol m'était conté.

Pages 18/19 - Budget communal

- Budget 2002 : le premier budget en Euros.

Page 20 - Personnel communal Etat civil

- Du nouveau dans le personnel communal.
- Médaille d'honneur.
- Etat civil.



A quelques jours des vacances d'été, c'est un très grand plaisir pour moi de vous retrouver pour ce 12^{me} numéro du Saint-Péray Magazine, ce rendez-vous privilégié entre la municipalité et la population saint-pérollaise.

Tout d'abord, c'est avec gravité que je souhaiterais revenir sur un drame qui a choqué l'ensemble des Français au mois de mars dernier : l'épouvantable tuerie de Nanterre. Je profite ainsi de cette tribune pour exprimer en tant que Maire de Saint-Péray, mais avant tout en tant qu'homme et citoyen, mon effroi devant cet acte insensé qui a touché dans leurs chairs et dans leurs âmes des élus de la ville de Nanterre dans l'exercice de leurs fonctions électives. Au nom du Conseil municipal de la ville de Saint-Péray, je tenais à manifester toute notre solidarité avec la commune de Nanterre.

Depuis le dernier bulletin municipal, hormis le fait relaté ci-dessus, l'actualité nationale a été très riche. Avec la tenue de deux scrutins électoraux sur les mois d'avril, mai et juin, nous venons de vivre près de dix semaines très intenses sur le plan politique et civique. Les élections présidentielles sont un temps fort de la vie démocratique française et, loin de toutes considérations politiques et politiciennes, je me félicite que le taux de participation sur notre commune ait été supérieur à la moyenne nationale.

Les dernières semaines écoulées ont également été très riches sur le plan associatif avec des événements majeurs comme la Fête de l'Europe, qui s'est déroulée pour la première fois à l'échelle de notre canton, ou la Fête de la Musique et des Arts du Cirque, à l'image des deux mois d'été qui s'annoncent : chaleureux, festifs et colorés.

L'été démarre en fanfare avec, dès la fin de la semaine, la très attendue Fête de Crussol. Réalisé sous l'égide du SIMCES, le programme est, cette année encore, de toute beauté. Spectacle médiéval avec loups et rapaces, ateliers ludiques et concert réjouiront à coup sûr le nombreux public présent avant ce moment magique et féérique qu'est l'embrasement du Château.

Il ne restera alors que deux petits mois à l'ensemble des bénévoles, des associations et du personnel communal pour parfaire l'organisation de la Fête des Vins et du Jumelage les 30-31 août et 1^{er} septembre prochains. Sans risquer de dévoiler les surprises que vous réserve le programme concocté par l'OMAC, que vous pourrez par ailleurs retrouver en détail dans ce numéro, sachez seulement que cette 36^{me} édition sera marquée par la seconde partie de la signature officielle du serment de jumelage avec la ville italienne de Asso.

A ce titre, j'invite d'ailleurs l'ensemble de la population saint-pérollaise à participer à ces festivités du jumelage pour faire de cet engagement solennel un grand moment de liesse populaire qui marquera la ville de Saint-Péray et notre mémoire collective.

L'été sera animé à Saint-Péray. Alors, bonnes vacances à tous !

Le Maire,
Jean-Paul LASBROAS



valence major

Un Saint-Pérollais à l'honneur : Amaury CORNUT-CHAUVINC

Promu chevalier de l'ordre du mérite agricole au titre de la promotion 2001, M. Amaury CORNUT-CHAUVINC s'est vu remettre, au nom du Ministre de l'Agriculture, sa prestigieuse décoration au cours d'une cérémonie officielle dans le grand chai du CEP du Prieuré le vendredi 17 mai dernier.



L'assistance et la famille de M. CORNUT-CHAUVINC.

Après une formation scolaire qui le destinait à être informaticien, il change littéralement d'orientation lorsqu'il est admis à l'École des Eaux et Forêts, école qu'il ne pourra intégrer en raison de son incorporation sous les drapeaux. Au sortir du service militaire, il se tourne résolument et malgré les réticences de son père vers l'agriculture au milieu des années 1970.

Il débute en 1974 par la production céréalière et un peu d'arboriculture avant de se

Parallèlement à son activité, il a peu à peu pris des responsabilités dans le monde agricole et dans la viticulture : président du syndicat de l'AOC Saint-Joseph de 1990 à 2000, il devient ensuite président de la Cave de Tain, fonction qu'il occupe toujours aujourd'hui. Il est également membre du comité national de l'INAO - Inter Rhône.

Autant d'activités qui ne l'empêchent cependant pas de s'adonner à ses nombreuses passions comme l'informatique, la chasse à l'isard, les rosiers ou encore l'élevage des pigeons.

Cette distinction nationale qui honore M. CORNUT-CHAUVINC vient récompenser une vie de travail et de persévérance dans le monde agricole en général, et arboricole et viticole en particulier.



Mme et M. CORNUT-CHAUVINC.

lancer dans la viticulture dès 1976-1977.

A ce jour, l'exploitation de M. CORNUT-CHAUVINC couvre 17 hectares de vignes en AOC Saint-Joseph et Saint-Péray et 18 hectares d'arboriculteurs.



Remise de la médaille.

Transports en commun.

Valence Major et la CTAV proposent une nouvelle tarification «Jeune».

Qui est concerné ?

Tous les jeunes de 6 à 25 ans révolus. Le critère de l'âge prime : la personne jeune est désormais traitée dans sa globalité, quel que soit son statut (scolaire, étudiant, salarié).

De quoi s'agit-il ?

Une carte d'abonnement mensuel donnant un accès illimité (pour toute l'année, vacances scolaires comprises) à l'ensemble des lignes du réseau et basé sur une participation de l'usager de 8 € par mois avec différentes possibilités d'acquisition (mensuel, prélèvement, annuel).

Quels changements concrets ?

Par rapport à l'ancienne carte Jean's :

Pour les mêmes droits, la carte Jean's passe de 27 € à 8 € et devient accessible à tous les jeunes.

Par rapport à la cartorange :

La cartorange coûte 7 € pour 10 voyages ; en ajoutant 1 € de plus (soit 8 €), l'usager peut obtenir la carte Jean's lui donnant droit à l'accès illimité au réseau.

Par rapport à l'ancienne carte Diabolo orange :

Les scolaires pouvaient être pris en charge par les Conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche : cette prise en charge était cependant discriminante, par des niveaux de prise en charge très disparates et par des règles kilométriques strictes. En outre, ce titre donnait droit à seulement un aller-retour par jour sur une ligne bien précise du réseau pendant le temps scolaire. Avec la nouvelle carte Jean's, le traitement des jeunes devient égalitaire avec un accès illimité au réseau.

Pourquoi ?

Valence Major souhaite avoir une politique incitative en direction des jeunes et faire en sorte que ceux-ci soient sensibilisés à la pratique des transports en commun et que se prennent des habitudes de déplacement en transports en commun. Pour ce faire, il fallait avoir un seul et même traitement égalitaire et simplifié pour tous les jeunes, ainsi qu'un tarif attractif.

Comment ?

Se procurer rapidement la carte :
A partir du 1^{er} juillet 2002 et plus particulièrement pour le public scolaire (en raison de la rentrée de septembre), il est impératif de lire attentivement les informations contenues dans les premières pages du guide été.

Les modes de règlements possibles :

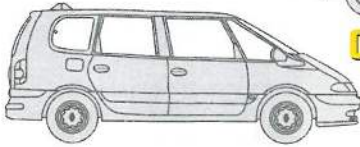
- 88 € comptant pour toute l'année (12^{ème} mois gratuit + une place de cinéma offerte) ;
- 88 € pour l'année par prélèvements mensuels de 8 € pendant 11 mois (12^{ème} mois gratuit) ;
- 8 € chaque mois lors du rechargement de la carte (le 12^{ème} mois n'est pas gratuit).



sur internet : www.valence-major.fr

Self lavage 2000

Station KÄRCHER
Pôle 2000 Saint-Péray



Ouvert 24h/24h

Tél.: 04 75 40 55 30

- Lavage haute et basse pression eau chaude.
- Finition avec eau déminéralisée.
- Aspirateurs couverts.
- Nettoyeur sièges et moquette.



47, rue de la République - B.P. 110
07131 SAINT-PÉRAY CEDEX

Tél.: 04 75 40 47 23
Fax : 04 75 40 57 61



Ardéchoise Electrique Industrielle

**Construction de Réseaux
Électrique et Gaz, Éclairage Public**
(moyenne et basse tension)
Poste de Transformation

Z.I. du Lac - Avenue Marc Seguin - 07000 PRIVAS
Tél.: 04 75 64 65 42 - Fax : 04 75 64 76 96
E-mail : ste.aei@wanadoo.fr



GROUPAMA SUD
ASSURANCES

M^r Yvan CELLIER
M^{me} Sylvie BRUNEL

77, Rue de la République - 07130 Saint-Péray
Tél.: 04 75 40 45 99 - Fax : 04 75 80 00 19



Des nouvelles de la station d'épuration

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui fait obligation aux communes de disposer d'équipements en vue d'épurer les eaux usées, la ville de Saint-Péray avait décidé en octobre 2000 son raccordement à la future station d'épuration à construire sur le territoire de Guilhaud-Granges.

Depuis le début des travaux de terrassement à la fin de l'année 2001, le chantier a considérablement avancé durant le premier semestre 2002 avec la mise en eau d'un premier bassin de décanation le 24 mai dernier. Le chantier se poursuivra jusqu'au début



de l'été 2003, date à laquelle la station sera opérationnelle. Le montant des travaux se monte à :

- 3 277 547 € HT pour l'équipement
- 2 156 787 € HT pour le génie civil.

D'une capacité de traitement de 33 000 équivalents habitants, la station d'épuration traitera les effluents des communes de Guilhaud-Granges, Saint-Péray et



les boues de Cornas. Cet équipement performant se compose de plusieurs installations différentes :

- 1 canal de comptage des effluents,
- 2 ouvrages de dégraissage et dessablage,
- 2 bassins d'aération pour le traitement biologique,
- 2 cellules de dégazage,
- 1 double clarificateur équipé de puits à boue,
- 1 «biomaster» pour le traitement des graisses.

Dans un souci d'une meilleure protection de l'environnement, la station intégrera également un centre de séchage des boues d'épuration. Le granulat issu du séchage des boues sera stocké sur place, avant transport, dans des bennes hermétiques et pourra être incinéré dans des cimenteries notamment.

Dernier point et non des moindres : la station ne causera aucune gêne que ce soit au niveau sonore (isolation phonique) ou olfactif (une partie de la structure sera réservée au traitement des odeurs) et s'intégrera parfaitement dans le paysage environnant des bords du Rhône.



Subventionné par l'Agence de l'Eau et par le Conseil Général, cet équipement aura un fonctionnement véritablement intercommunal : la répartition du paiement se fera ainsi non pas suivant le nombre d'habitants des communes, mais en fonction de la pollution relative, au mètre cube produit, apportée par chacune d'elle.

Prolongation de l'opération façades.

Afin d'améliorer notre cadre de vie, le Conseil municipal a décidé par délibération en mars 1999 d'engager une opération en faveur de la réfection des façades dans le centre-ville de Saint-Péray. Cette action arrivée à son terme le 31 décembre 2001 a été reconduite par une délibération du Conseil municipal en date du 7 février 2002.



Façade quai Jules Bouvat.



Façade Place PIC.

Cette opération permet d'obtenir une subvention pour tout ravalement de façades, dans la limite d'une enveloppe budgétaire totale de 15 200 € inscrite au budget de la commune, à savoir :



Façade quai Jules Bouvat.

- **16 EUROS / m² pour les enduits complets ;**
- **10 EUROS / m² pour les peintures.**

Les immeubles concernés devront être construits **depuis plus de 20 ans** et leurs façades donner directement sur le domaine public ou être vues en totalité de celui-ci. Pour

prétendre à cette aide financière, les façades devront en outre être entièrement crépies ou repeintes, les ravalements partiels étant exclus. Enfin, les travaux devront être réalisés par une entreprise, après avis de la commission de suivi.

L'action façades ayant pour cadre le centre-ville, seules les constructions appartenant au périmètre suivant sont concernées :

- ◆ rue de la République,
- ◆ rue Oscar Saint-Prix,
- ◆ avenue du 11 Novembre,
- ◆ rue du Vieux Pont,
- ◆ rue Jeanne d'Arc,
- ◆ rue Jules Ferry,
- ◆ rue Napoléon Martin,
- ◆ rue de Crussol,
- ◆ rue de l'Équerre,
- ◆ quai Jules Bouvat,
- ◆ rue Sœur Dominique,
- ◆ rue Pasteur,
- ◆ rue Antonin Basset,
- ◆ rue de l'Arzalier,
- ◆ rue Ferrachat,
- ◆ rue Ferdinand Malet,
- ◆ avenue Victor Tassini (en partie),
- ◆ avenue Marc Bouvat,
- ◆ avenue du 8 Mai,
- ◆ rue de Marcale (en partie).

Le dossier de demande de subvention doit être déposé en Mai-

rien un mois avant le début envisagé des travaux. Le bénéficiaire a ensuite **un an pour réaliser les travaux,** à



Façade quai Jules Bouvat.

compter de la date de décision d'octroi de la subvention. Passé ce délai, celle-ci est annulée. Cette aide n'est accordée

qu'une seule fois par façade pendant toute la durée de l'opération ; les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord d'attribution de la subvention.

À l'issue des travaux, un contrôle qualitatif et quantitatif est réalisé par la commission de suivi. Le montant de la subvention peut être revu à la baisse, voire annulé, en fonction du constat de conformité.

La subvention est versée directement au propriétaire sur présentation de la facture de l'entreprise mentionnée acquittée. Elle est limitée à 4 574 EUROS et à 50 % du taux global de subvention par immeuble.

BRICO LOCATION SERVICE

Agent : **HONDA JARDIN / Husqvarna**
 S.A.V. : BRIGGS et STRATON - SDMO
 LOCATION VENTE - RÉPARATION
 ENTRETIEN

18, avenue Victor TASSINI
Centre Ville 07130 saint-Péray

Tél.: 04 75 80 00 28
 du Lundi au Samedi 8h/12h - 14h/18h



Travaux Publics - Maçonnerie
Canalisations eau, Assainissement,
Réseaux électriques,
Eclairage Public et Gaz.

Z.A. de Marcerolles - Rue Aristide-Bergès
26500 BOURG-LES-VALENCE
Tél.: 04 75 82 94 91 - Fax: 04 75 82 94 75

Carrelages
Faïences - Dallages

Serge
CHANGEAS

© 04 75 40 28 91
Quartier Biousse
07130 Saint-Péray

Nos idées, vos couleurs, de la création à l'impression
de la carte de visite à la brochure
Faire part mariage, naissance, deuil
Photocopies numériques Noir/Couleur
Reliures spirale ou collée



IMPRIMERIE
Plancher

23, rue Ferdinand Malet
07130 SAINT-PÉRAY

Tél. 04.75.40.31.65
Fax 04.75.40.57.70

ALPH
traitements

Votre spécialiste depuis 1984

TRAITEMENT DE CHARPENTES

NETTOYAGE et IMPERMÉABILISATION
de TOITURES

Produits non toxiques agréés - Possibilité location
Contrôle et devis gratuits - travail soigné

07130 **J. CARRET** 04 75 80 02 82
ST-PÉRAY Lot. Crussol



Relations Intern



Fête de l'Europe

Célébrée le 9 mai dans toute l'Europe, en référence à la Déclaration de Robert SCHUMAN du 9 mai 1950, la Journée de l'Europe est en passe de devenir à Saint-Péray un rendez-vous traditionnel du printemps.

Cette année, le comité de jumelage de Saint-Péray s'est mobilisé pour cette fête, mais à la différence des éditions précédentes, c'est tout le canton de Saint-Péray qui s'est mis à l'heure européenne.

à ces journées inter-jumelage, cette rencontre multilatérale a réuni 3 villes italiennes et une ville allemande, à savoir :

- Monsano pour la commune de Toulaud,
- Spinadesco pour Soyons,
- Groß-Umstadt et Asso pour Saint-Péray,

Initiée dès le mois de janvier 2001 suite à une rencontre des comités de jumelage du canton de Saint-Péray visant à échanger et partager leurs différentes expériences, la réflexion engagée a très vite révélé une **volonté commune d'un projet européen intercommunal.**

Ce grand projet est le fruit



Place de l'Hôtel de ville Saint-Péray.

En effet, ces journées européennes du 9 au 11 mai ont été organisées dans le cadre de l'intercommunalité et ont regroupé les villes voisines de Guilherand-Granges, Soyons, Toulaud et Saint-Péray.

Chacune de ces quatre communes adhère au mouvement de jumelage et compte au moins une ville jumelle. Bad Soden Salmünster, la ville allemande jumelle de Guilherand-Granges, n'ayant pu malheureusement prendre part

d'une volonté forte de célébrer la Fête de l'Europe et le mouvement des jumelages de villes, à un niveau cantonal. Elle est également le fruit d'une réflexion et d'un travail de longue haleine fondés sur l'intercommunalité, dont l'objectif était de promouvoir, quelques mois après la mise en service de l'€uro, une conscience européenne auprès de la population, et favoriser l'établissement d'un **maillage européen** de villes jumelées. Durant cette opération qui



Place de l'Hôtel de ville Saint-Péray.

s'est répartie sur 3 jours, différentes animations en relation avec l'Europe et le jumelage ont été proposées :

Le jeudi 9 mai s'est déroulée la **cérémonie d'ouverture de la Fête de l'Europe** à Soyons. Devant l'ensemble des délégations étrangères présentes, les comités de jumelage organisateurs et la population locale, les Maires des différentes communes participantes ont tour à tour exprimé leur attachement et celui de leurs populations à l'Europe et au mouvement des jumelages et leur objectif commun de favoriser une citoyenneté européenne. Ces discours ont été ponctués par les hymnes français, italien, allemand et bien sûr européen.

La journée s'est poursuivie par une **conférence-débat sur l'Europe** animée par M. REGUILLON de l'Association française des Communes et Régions d'Europe à la salle Agora de Guilhaumand-Granges. Après avoir retracé l'histoire de la construction européenne de 1950 à nos jours, le directeur adjoint de l'A.F.C.C.R.E. a ensuite évoqué les grandes questions de la citoyenneté et de l'élargissement de l'Union.

L'assistance présente a ensuite pu interroger M. REGUILLON sur certains problèmes comme la parité, l'élargissement aux Pays de l'Est, l'éducation, le problème d'une langue commune...

Le troisième temps fort de ces journées inter-jumelage a été le **marché artisanal européen** organisé le vendredi 10 mai à Saint-Péray.

Ce grand marché international de l'artisanat et des produits de bouche a rassemblé les comités de jumelage organisateurs et les villes jumelles invitées qui ont ainsi pu présenter des spécialités de leurs pays et de leurs régions (charcuteries allemande et italienne, bières, vins, artisanat local...). Le tout sous un soleil printanier et dans une ambiance conviviale où Français, Allemands et Italiens ont pu échanger et se découvrir mutuellement.

Parallèlement, artisanat et spécialités de bouche de la Drôme-Ardèche ont été à l'honneur : *objets bois, peinture, poterie, décorations florales..., viticulture, pâtisserie, fromages, charcuteries, foie gras, ravioles, miel, confitures...*

La journée du vendredi s'est terminée par un **concert**

de chorales

à la salle des fêtes de Touloud. Cette soirée musicale qui rassemblait chorales françaises et italiennes a tout particulièrement enchanté le nombreux public présent.

Le comité de jumelage de Saint-Péray avait réservé la journée du samedi 11 mai afin de faire découvrir à ses hôtes les beautés de notre région.

Au programme : visite des célèbres Grottes de Choranche et déjeuner au restaurant panoramique du

site, puis visite du Musée de la Chaussure à Romans. Comités de jumelage et délégations étrangères se sont retrouvés au grand chai du CEP du Prieuré pour un **repas de fin de séjour** réunissant plus de 250 convives. Cette ultime soirée a clôturé de la manière la plus agréable et la plus festive ces trois journées de rencontres inter-jumelage à l'occasion de la Fête de l'Europe.



Le comité de jumelage de Saint-Péray communique :

 <p>Voyage en Allemagne :</p> <p>Un déplacement en car pour assister à la Winzerfest de Groß-Umstadt du 12 au 16 septembre 2002 sera organisé. La participation aux frais est de 75€ pour les membres du comité et de 90€ pour les non-adhérents.</p>	 <p>Voyage en Italie :</p> <p>Un déplacement en car pour assister à la Fête du Cheval de Asso du 4 au 7 ou du 11 ou 14 octobre 2002 sera organisé. La participation aux frais est de 75€ pour les membres du comité et de 90€ pour les non-adhérents.</p>
--	--

*Si vous souhaitez participer à l'un ou l'autre de ces voyages, ou si vous souhaitez tout simplement plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité de jumelage au **04.75.81.77.81***

SAINT-PÉRAY
ANTIQUITÉS
 04 75 40 53 93
MAISON CHARRA
 Rond point Pôle 2000 (Route de Valence) 07130 Saint-Péray
VENTE - ACHATS - ESTIMATIONS
 Ouvert de 15h. à 19h. et sur rendez-vous

Chapon
 Travaux publics
 Canalisateur eau, gaz et assainissement
 Irrigation - Génie civil
 Ouvrage d'art
 Transports
 Location de véhicules
 industriels et engins
 travaux publics
TRAVAUX QUALITE
 C3/0134/1997
 NIVEAU 3
 Zone artisanale du Guimand
 26120 MALISSARD
 Tél.: 04 75 85 44 20

SERVICE NOTARIAL
 Pour tous conseils juridiques, économiques et fiscaux
 consultez les NOTAIRES de Saint-Péray
Maitre DE CHALENDAR Louis
Maitre HERAIL-GIORDANO Martine

Fermeture PVC
 Fabrication et pose
 de menuiseries P.V.C.
 5, rue Oscar Saint-Prix - 07130 St-Péray
 Tél.: 04 75 40 48 11 - Fax : 04 75 40 48 00

Alerte à l'ambrosie
 Les communes du canton de Saint-Péray se mobilisent.

Venez nombreux participer à la marche organisée par les élus de St-Péray :
Parcours Saint-Péray - Soyons : Trajet 8 Kms
Départ à 8 h 30 devant la Gendarmerie de Saint-Péray au pied de Crussol, puis direction Soyons par la crête pour un rassemblement sur la commune de Soyons à 11 h 30.

1. L'ambrosie, une plante sauvage qui nuit à la santé :
 Une plante devenue commune et qui a su conquérir les terrains libres.

2. Son pollen provoque de graves allergies :
 Rhinite, conjonctivite, tra-chéite, asthme, urticaire, eczéma.

3. Les moyens de lutter et de prévenir son extension : la responsabilité de tous les citoyens.

La lutte contre l'ambrosie relève de la responsabilité de chacun.
 Est responsable en premier lieu celui qui connaît le mal, sa source locale et ne les combat pas avec les moyens appropriés.
 Laisser proliférer l'ambrosie en prenant, en connaissance de cause, le risque de causer à autrui un sérieux problème de santé, est susceptible d'en-

Journée «Coup de Poing» DIMANCHE 7 JUILLET 2002



Ecobuage
La Mairie rappelle que toute incinération de végétaux est formellement interdite par arrêté préfectoral durant les mois de juillet, d'août et de septembre.
 La police municipale et la gendarmerie sont habilitées à verbaliser tout contrevenant qui s'expose aux poursuites prévues dans les articles R. 610-1 et 131-13 du Code pénal.

Pour éliminer vos déchets verts dans la limite d'un volume de 1 m³ (mais également d'autres déchets comme les gravats, la ferraille, les huiles usagées...), le service de déchetterie intercommunale (rue Henri Dunant à Guilhaud-Granges) est à votre disposition du
lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h45 à 18h, et le samedi, de 8h30 à 16h30.
 Renseignements au : 04 75 81 10 71

POLLEN « LOCAL »
On le trouve dans un périmètre de 500 m autour des plants d'ambroisie

POLLEN « EXTRA-LOCAL »
Il provient de plants d'ambroisie poussant assez loin du lieu considéré



traîner la mise en jeu de sa responsabilité au plan pénal, administratif ou civil.

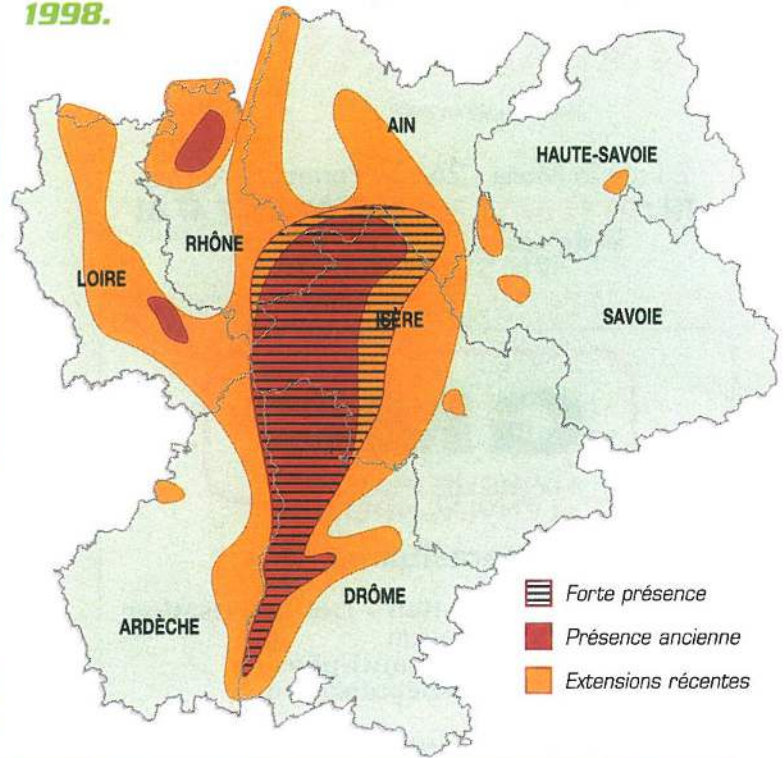
En 2001 l'Association Familiale organisait une marche pour reconnaître l'ambroisie.

Cette année, toujours présente dans cette lutte, elle a

organisé le 11 juin une conférence animée par Monsieur Louis COSSON, professeur de Pharmacie Botanique à l'Université de Paris XI.

Un grand merci à cette association qui fait preuve de citoyenneté en agissant pour notre environnement.

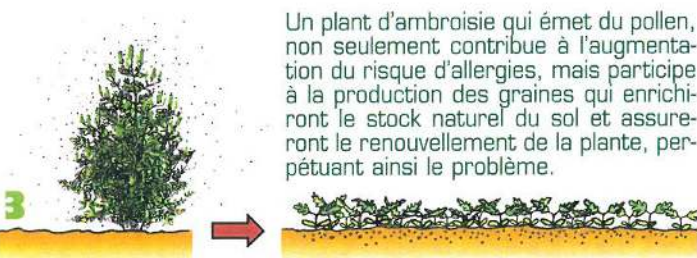
L'ambroisie en région Rhône-Alpes d'après l'étude du Conseil Régional Rhône-Alpes 1998.



Marche de l'association familiale.



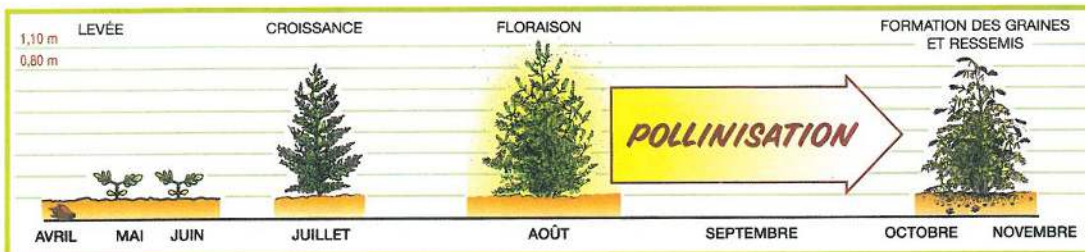
Arrachage des plants d'ambroisie.



Un plant d'ambroisie qui émet du pollen, non seulement contribue à l'augmentation du risque d'allergies, mais participe à la production des graines qui enrichiront le stock naturel du sol et assureront le renouvellement de la plante, perpétuant ainsi le problème.



Un plant d'ambroisie supprimé avant sa période de floraison ne produit pas de pollen, n'est plus disponible pour la fécondation et ne constitue donc pas un problème. De plus, un plant détruit avant la formation des graines ne peut pas contribuer, l'année suivante, à la prochaine génération d'ambroisie.



Le dossier communal synthétique.

Le dossier communal synthétique (DCS) établi par la Préfecture et qui a pour objet l'information préventive sur les risques majeurs (inondations, mouvements de terrain, feux de forêts, transports de matières dangereuses, risques industriels...) est librement consultable en Mairie.

**DÉMOLITIONS - TRAVAUX PUBLICS
GÉNIE CIVIL - TERRASSEMENTS
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES**

ETABLISSEMENTS
GASCHEAU

Maison fondée en 1878



Z.I. de la Motte - 26800 Portes-Lès-Valence
Tél.: **04 75 57 17 44** - Fax : **04 75 57 47 61**
Siège social : 13 - 15, rue Pottier
78151 LE CHESNAY

GMD

HYGIÈNE PUBLIQUE
et ENVIRONNEMENT

Antiparasitaires CAD



- Dératisation - Désinsectisation
- Désinfection
- Protection anti-pigeons
- Thermo-nébulisation

Le Sagittaire B.P. 124 Ets agréé n° PARH 00016 - Min. agriculture et alimentation
07130 SAINT-PÉRAY **04 75 40 47 50**
Fax : 04 75 40 14 65

Appia
DROME / ARDECHE

Routes - Autoroutes - Voiries urbaines
Aérodrome - Lotissements - Aménagements sportifs
Infrastructures industrielles - Travaux particuliers



Z.I. La Palisse - B.P. 36 - 07160 LE CHEYLARD
Tél.: **04 75 29 44 89** - Fax : **04 75 29 46 57**

LEBMOND

Pour la pose
de vos isolations
cloisons sèches
faux plafonds
papiers peints
peintures
stores californiens
moustiquaires
façades

**POMPES
FUNÈBRES
MARBRERIE**

5, place de la Paix
07130 Saint-Péray
Tél./Fax 04 75 40 35 92

302, rue Marc-Séguin
07500 Guilhaum-Granges
Tél. 04 75 40 84 06

54, voie Romaine
07300 St-Jean-de-Musols
Tél. 04 75 07 93 02

construction de
caveaux et
entourages

monuments,
pierres,
granit, marbres,
ciment armé

gravure, sculpture

articles
funéraires

fournitures
de cercueils

transport de corps
sur toutes distances
avec ou sans
mise en bière

VABRIES



Vie de la cité

Une lumière dans la nuit «Luciole» à Saint-Péray

**Plus de 200 per-
sonnes bénéfi-
cient chaque jour
des services de
«Vie et Santé à
Domicile» : «Ser-
vices de Soins
Infirmiers à
Domicile» pour
personnes âgées
(SSIAD), aides
ménagères, ser-
vices de gardes
mandataires, por-
tage de repas,
portage de livres
assuré par les
bénévoles.**



Parmi ces prestations, la garde de nuit est spécialement appréciée par les familles qui ont des difficultés à assurer un temps de présence important nécessité par l'état de leurs parents malades ou âgés.

Toutefois, le service de nuit, avec une amplitude aussi grande, se révèle onéreux pour les familles qui cherchent la sécurité pour leurs parents et un peu de repos pour elles-mêmes.

Alors, «Luciole», un nouveau servi- ce proposé par «Vie et Santé à Domicile».

Parmi les bénéficiaires actuels ou potentiels du service «garde de nuit», l'état de certains ne requiert pas une présence constante mais nécessiterait simplement, par nuit, un ou plusieurs passages d'une aide.

Alors, «Luciole», c'est une garde qui assure au cours de la nuit un ou plusieurs passages auprès de plusieurs bénéficiaires et accomplit à ces occasions les tâches prévues lors de l'évaluation des besoins ; elle prend éventuellement toute initiative que pourrait requérir une situation d'urgence. Suivant le cas, il s'agit de veiller à la sécurité de la personne (risque de chute), de rassurer (angoisse de la nuit, de la solitude), accompagner aux toilettes,

assurer un change, aider au coucher ; le service pourra également assurer la fonction de relais «téléalarme» pour les personnes qui n'ont pas de proches à appeler en cas de problème et répondre à tout appel d'urgence.

Son financement

Des organismes officiels, des caisses de retraite, intéressés par ce projet vont aider l'association pendant la période de démarrage. Mais à terme, le service doit assurer son autofinancement : ainsi un abonnement hebdomadaire ou mensuel devra permettre de couvrir les frais de gestion ; le ou les passages seront ensuite facturés à l'unité. D'ailleurs, ces coûts pourront être partiellement déductibles de l'impôt sur le revenu ou pris en charge, dans certains cas, par la nouvelle prestation, l'«Aide Personnalisation à l'Autonomie».

Sa mise en place

Depuis le 1^{er} avril, «Luciole» est opérationnelle : tout renseignement au siège de l'association... 48, rue de la République à Saint-Péray
Tél.: 04 75 81 87 87

**Ainsi «Luciole»,
une petite lumière dans
cette nuit qui peut
paraître si longue quand
on est malade, âgé ou
handicapé.**



Bibliothèque Municipale

L'association Pour Lire, une association au service des lecteurs de la bibliothèque municipale.

Historique

■ **1973 :**
Création d'une association Loi 1901, «*Bibliothèque enfantine*» par une équipe de bénévoles désireux de promouvoir la lecture. Son public s'élargit rapidement, elle prend alors le nom de «*Bibliothèque du canton de Saint-Péray*».

■ **1985 :**
Installation de la Bibliothèque Municipale dont la gestion reste confiée à l'association qui devient «*Association Pour Lire*».

■ **1991 :**
La municipalité, face à la croissance régulière des abonnés, crée un poste de bibliothécaire responsable de la structure.

■ Aujourd'hui, une bibliothécaire, un aide bibliothécaire, une intervenante à temps partiel employés par la Mairie, avec l'aide des bénévoles de l'association, sont au service des 1 477 abonnés que compte la Bibliothèque de Saint-Péray.

Rôle et réalisations de l'association

- accueil des lecteurs : 37 837 prêts en 2001
- rangements des ouvrages et revues : 20 000 ouvrages en 2002 (10 000 en 1985)
- mise à jour régulière d'un dossier sur la commune de Saint-Péray et de dossiers de presse sur les problèmes d'actualité
- portage de livres à domicile en relation avec l'association «*Vie et Santé à Domicile*».

L'association Pour Lire, à la suite d'un important travail



Mme SUIGNARD et Pierre VALLIER à la bibliothèque de Saint-Péray.

collectif a édité deux ouvrages sur l'histoire locale :

■ en 1988 : «*Saint-Péray, cent ans d'histoire par l'image*».

■ en 1994 : «*Saint-Péray, un village viticole en Ardèche*».

Actuellement en préparation : un ouvrage sur l'histoire des rues de Saint-Péray.

Si vous souhaitez vous aussi participer à ces différentes actions, vous pouvez prendre contact avec M^{me} CHERMAT, présidente de l'association Pour Lire.

Association Pour Lire
Siège social :
45, rue de la République
07130 Saint-Péray
Tél. : 04 75 40 29 92
E-mail :
bibliothèque.saint.peray@wanadoo.fr

En mars, dans le cadre de ses «cafés-lectures», la bibliothèque municipale a reçu Pierre VALLIER pour une présentation de son dernier ouvrage «*Chroniques bleues*».

Journaliste passionné d'écriture et de lecture, érudit, amoureux de notre région, il a su restituer pour ses lecteurs et auditeurs les anecdotes d'une vie riche de rencontres. A travers Pierre VALLIER, c'est la mémoire de l'Ardèche et de la Drôme qui s'est exprimée à Saint-Péray pour notre plus grand bonheur. Tous les ouvrages de Pierre VALLIER sont, bien sûr, présents à la bibliothèque municipale.



SAINT-PÉRAY, TERRE D'INSPIRATION

Acróstiches de Jean SARRAMEA

Qu'ils soient poètes, peintres ou chanteurs, notre belle région inspire bien souvent les artistes. M. SARRAMEA, habitant dans le Var, n'est pas resté insensible aux charmes de notre commune ; ses talents de poète ont fait le reste.

LE COPEAU

L'hélice en sa douceur, parfumée d'oranger,
Étrange, et belle aussi, se laisse bien manger !
Copeau de SAINT-PÉRAY où l'Ardèche blasonne,
Orne table et goûter où les biscuits fleurissent !
Parure blondissante au renom séculaire,
Epousant, spiralée, sa ligne tubulaire,
Apporte au thé, dessert, la charmante compagne,
Unissant dans la joie la glace et le champagne !

SAINT-PÉRAY

Sur la rive droite du Rhône où luit le Vivarais,
Au miroir de Valence a grandi Saint-Péray ;
Il surveille la plaine où l'axe se dessine,
Niché au contrefort du monde des collines,
Tapissés de vergers sont les fertiles sols...

Penchants ensoleillés sous l'œil blanc de Crussol,
Embrassez le vignoble ! Une ample renommée
Rayonne en fleur de joie aux papilles charmées
Apportant souvenir, patrimoine, énergie,
Y sentez-vous l'histoire égrener sa magie ?

Horloge Mairie



Comme vous l'aurez certainement remarqué, l'horloge installée sur la façade de l'Hôtel de Ville égrène à nouveau les heures.

Depuis le 10 avril dernier, les services techniques municipaux assistés de l'entreprise Bodet ont procédé à la remise en service et à la programmation de cette horloge.

Afin de n'occasionner aucune gêne pour le voisinage, le fonctionnement des sonneries se fait uniquement de jour, de 8h à 20h.

Les marchés nocturnes de produits fermiers à valence.

Un lieu d'échange et de communication entre producteurs et consommateurs.



Pour la troisième année consécutive, les producteurs de Drôme et d'Ardèche proposent eux-mêmes leur production sur ces marchés originaux.

Les dates et horaires sont faciles à retenir. Les marchés auront lieu les mardis 25 juin, 2, 9, 16, 23 et 30 juillet de 17h à 22h.



Tous les produits fermiers répondent aux critères du cahier des charges national de la marque «*Bienvenue à la Ferme*». Ce sont donc des produits de qualité fermière, goûteux et en provenance des fermes.

Les agriculteurs vendront eux-mêmes leurs productions sur le marché et pourront ainsi échanger leur savoir-faire directement avec le consommateur.

Ces marchés sont organisés par la Chambre d'Agriculture de la Drôme avec la participation financière du Contrat

Global du Grand Valentinois et une aide technique de l'Opération Centre 2000.



CEP du Prieuré - Inauguration le 8/12/2001.



CEP du Prieuré - Atelier couture.



CEP du Prieuré - Repas des anciens le 26/01/2002



Délégation St-Péroillaise à Groß-U...



CEP du Prieuré - Concert.



Réception lycée Amblard - réalisation des couronnes.



La Reine Gaëlle et ses deux dauphines Eva et Perrine en compagnie du concepteur de leurs nouvelles couronnes.



Inauguration CEP du Prieuré - Animation danse.



Défilé de la Fête des Vins et du Jumelage 2001.



Délégation allemande en visite - Grottes de Choranche



Le vignoble de St-Péray - A.O.C.



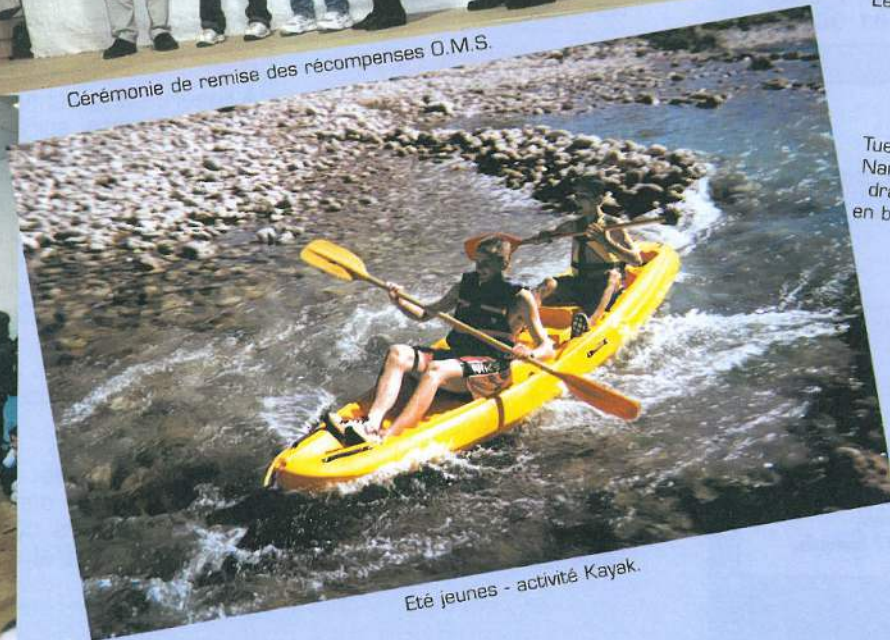
CEP du Prieuré - Repas des anciens le 26/01/2002



Cérémonie de remise des récompenses O.M.S.



Les Reines Allemandes.



Été jeunes - activité Kayak.



Tuerie de Nanterre drapeau en berne.

ITS Installateur qualifié
apsad

**SECURITE ARDROM
LA PROTECTION
LA TELEPHONIE**

Pôle 2000 - B.P. 133 Tél.: 04 75 81 80 80
07131 Saint-Péray Cedex Fax : 04 75 81 80 89

TÉLÉSURVEILLANCE - INTERVENTION - CENTRE SERVEUR

Tél.: 04 75 81 84 84
Fax : 04 75 40 54 02

SURVEILLANCE POLE 2000

GARDIENNAGE - PRÉVENTION - INTERVENTION
ZONE PÔLE 2000 - BP 123 - 07131 ST-PÉRAY CEDEX
gpi2000@wanadoo.fr

Tél.: 04 75 40 38 55
Fax : 04 75 40 38 92

TITULAIRE DE LA CHARTE
PROFESSIONNELLE
DE LA SÉCURITÉ

AGENT DE SÉCURITÉ
MAÎTRE CHIEN
- Industrie
- Grande Distribution 24h/24h

G.P.I. 2000

**Matériaux de construction
Menuiserie - Carrelage - Sanitaire
Cheminée SUPRA**

Combustibles
Bois de chauffage

COSTE

9, rue de la République - 07130 St-Péray
Tél.: 04 75 40 30 31 - Fax: 04 75 81 08 90

**LES COURRIERS
RHODANIENS**

**Tourisme
en Autocars...**

B.P. 148 - 07131 St-Péray Cedex

Devis gratuit sur simple appel pour circuits
ou séjour en autocar.
Location de cars de 7 à 77 fauteuils.

Contact :
04 75 81 09 09



Avec l'arrivée des beaux jours, Saint-Péray connaît une recrudescence d'animations diverses. Les concerts, spectacles, expositions et manifestations proposés par les associations locales et l'OMAC permettent au public de partager des instants de plaisir en toute convivialité. Ces actions culturelles, soutenues par le dynamisme des bénévoles, entretiennent cette sensation d'appartenir «à un village où il se passe toujours quelque chose».

Après la fête de la musique et des arts du cirque, la saison estivale s'articule autour de trois temps forts, la Fête de Crussol, le Bal de l'été et la Fête des Vins et du Jumelage, avant de laisser place au traditionnel Forum des associations du mois de septembre.

«Crussol en Fête»

Samedi 29 juin
à partir de 15h00.

La Fête de Crussol, ce spectacle magique et médiéval, est organisée par le SIMCES qui regroupe les communes de Guilherand-Granges, Saint-Péray et Soyons.

15h00 Animations médiévales de la «Compagnie du Seigneur de Guerre» avec loups, faucons, rapaces et cerfs-volants.

21h00 Concert du groupe «Les Gargouilles» - Ambiance Rock, Folk, Jazzy.

22h45 Embrasement du château et spectacle «Sons et Lumières».

Prix d'entrée : 5 € pour les piétons - 7 € avec navette (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans).

«Bal de l'Été»

Samedi 20 juillet à 21h sur la place de la Mairie. Organisé par l'OMAC, le Bal de l'Été sera animé cette année par le «Duo Paradiso» (Bal gratuit).



Illumination du Château de Crussol.

«La Fête des Vins et du Jumelage»

30-31 août et 1^{er} septembre

Attendue de tous, la 36^{ème} Fête des Vins et du Jumelage et son traditionnel Marché aux vins s'inscrit comme un repère au sein des manifestations locales car elle étend sa notoriété dans toute la région Rhône-Alpes. Mais c'est surtout l'image de la viticulture de notre région à travers son histoire et sa tradition qui crédibilise l'importance de cet événement.

Le vendredi Saint-Péray sera à l'heure européenne...

Lors de cette soirée placée sous le signe de l'Europe, le chapiteau installé sur la place de l'Hôtel de Ville accueillera en préambule à l'élection de la reine des Vins et du Jumelage, un spectacle musical «Les années 70» de la Compagnie Patrice PERICARD.

Le samedi le sport sera à l'honneur...

Des animations sportives seront proposées : randonnées pédestres, concours de pétanque, rallyes cyclo route et VTT, démonstration de tirs



Défilé de la Fête des Vins et du Jumelage 2001.

cadencés de longue (boule Lyonnaise)...
A 16h, un spectacle jeune public sera proposé sous le chapiteau.

Le soir les places et le centre-ville deviendront piétonniers avec différents espaces musicaux disséminés dans la ville, tandis que le folklore trouvera une place de choix sous le chapiteau avec de nombreuses animations et un spectacle haut en couleurs.

Dimanche, cérémonie officielle du jumelage et grande parade musicale et folklorique...
La cérémonie officielle se déroulera le dimanche matin. Les délégations allemande, italienne et portugaise, ainsi que le Comité de Jumelage de Saint-Péray se retrouveront sous le chapiteau.
Les troupes folkloriques et les formations musicales anime-

ront le centre-ville en préambule à la Grande Parade Musicale et Folklorique (départ à 15h). Tous les acteurs du week-end se retrouveront dans ce long cortège musical et coloré. La fête se clôturera en soirée par un concert sous le chapiteau.

18^{ème} Marché aux Vins :
31 août et 1^{er} septembre au gymnase

Les grands noms des Côtes du Rhône septentrionales et méridionales seront présents à l'invitation de la Confrérie du Saint-Péray. Une action économique et culturelle, un lieu d'échanges et de découvertes dans un marché réputé et reconnu dans toute la région Rhône-Alpes.
Les nombreux visiteurs du week-end pourront déguster, être informés et découvrir, auprès des producteurs et des artisans de bouche présents, les meilleurs crus



Cérémonie officielle du Jumelage 2001.

mêlés aux saveurs de nos produits régionaux.
Prix de l'entrée : 5 €.

«Le Forum des Associations»
Samedi 21 septembre de 14h à 18h

Le samedi 21 septembre, l'OMAC et l'O.M.S. organiseront le 3^{ème} Forum des associations au CEP du Prieuré. Cette manifestation permettra aux Saint-Pérollais et aux

personnes intéressées par la vie associative de rencontrer les responsables et les membres des associations sportives et culturelles.

Plus de trente stands animés par les bénévoles seront présents avec des animations et des démonstrations.

Renseignements auprès de l'OMAC au : **04 75 74 77 00**

«ALLO TAXIS SAINT-PÉRAY»

Laissez vous conduire... prenez un TAXI



Gérard JOURDY
04 75 403 413

Tous déplacements privés ou professionnels
(Liaisons Gares, Aéroports, aller / retour - Excursions - Collis)
TRANSPORTS DE MALADES ASSIS
(Rayons, Dialyses, Consultations, Hospitalisations, Etc...)

«Où que vous alliez... c'est notre métier»

Gedimat
Samat

Négoce en matériaux Bricolage
Vente aux professionnels
et aux particuliers

Face à Pôle 2000 - B.P. 222
07130 Saint-Péray

Tél.: 04 75 44 40 22 (+) - Fax : 04 75 44 58 21



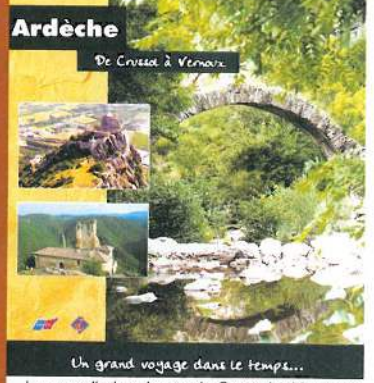
S A I N T - P É R A Y
G U I L H E R A N D - G R A N G E S
T O U L A U D
C O R N A S
S O Y O N S
C H Â T E A U B O U R G

L'Office de Tourisme du Pays de Crussol

Isabelle COURBIS et Katel LE SOURD vous accueillent :

♦ Du 1^{er} octobre au 31 mars : de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 du mardi au vendredi ; de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h45 lundi et samedi.

♦ Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h45 du lundi au samedi.



Un grand voyage dans le temps... La nouvelle brochure «de Crussol à Vernoux».

L'Office de Tourisme. Ces visites commenceront le 1^{er} juillet et seront, pour les connaisseurs comme pour les novices, l'occasion de déguster les bons vins qui font le charme du Pays de Crussol.

♦ **La billetterie.**
L'Office de Tourisme propose un service billetterie pour :
- Walibi Rhône-Alpes
- Peaugres
- La comédie de Valence et divers festivals et spectacles.

♦ **Les rendez-vous du pays de Crussol.**
Le dépliant «les rendez-vous du Pays de Crussol» édité tous les deux mois par les animatrices vous informe des animations à venir pour agrémenter vos après-midi et pimenter vos soirées.

DES PROJETS

L'Office de tourisme vous donne rendez-vous au marché de potiers 2002 qui aura lieu à Cornas (parking de la salle polyvalente) les 28 et 29 septembre. 40 potiers venus des 4 coins de France exposeront leurs œuvres de styles variés. De nombreuses animations sont également au programme et vous garantiront un week-end inoubliable (démonstrations de tour, atelier enfants...). L'Office de Tourisme sera également présent le 2^{ème} week-end de décembre au Marché aux Vins de Cornas ainsi qu'au Marché de Noël de Guilherand-Granges.

Alors, venez nombreux !!!

Pour plus d'informations :
Office de Tourisme du Pays de Crussol
45, rue de la République
07130 Saint-Péray
Tél.: **04 75 40 46 75**

Le Point *i* (rond-point face à l'Hôtel Badet) sera ouvert du **15 juin** au **15 septembre**.

DE BONNES RAISONS DE VENIR A L'OFFICE DE TOURISME...

♦ **La nouvelle brochure «de Crussol à Vernoux».**
Éditée en mars 2002, ce document répertorie et présente les sites touristiques et les activités que propose le Pays de Crussol à Vernoux. Vous y découvrirez également les bonnes adresses (restaurants, hébergements, arts et artisanat local...), les festivités à ne pas manquer et mille autres suggestions diverses et utiles.

♦ **Les expositions.**
Tout au long de l'année, l'Office de Tourisme accueille des expositions en tout genre : photographie, peinture, artisanat en relation avec les événements phares du Pays de Crussol. Ainsi, l'Office de tourisme présentera une exposition des instruments fabriqués artisanalement par les luthiers du Pays de Crussol à l'occasion de la Fête de la Musique et pour la Fête des Vins et du Jumelage, le peintre Anne Marie JOUOT exposera ses créations sur le thème de la vigne...

♦ **Les visites de vignobles.**
Katel LE SOURD en collaboration avec les viticulteurs du Pays de Crussol organise durant les deux mois d'été et pour la seconde année consécutive des visites guidées de vignobles au départ de

TRAVERSIER

Charpente - Couverture

Pôle 2000 Zone Nord
07130 Saint-Péray
Tél.: 04 75 81 85 10
Fax : 04 75 40 58 88

Magasin de vente...
Fruits, légumes, vins
Produits régionaux

Fruitcoop

Route de Nîmes - Saint-Péray
Tél.: 04 75 81 85 50
Fax : 04 75 40 59 29

<http://www.impressions-modernes.fr>

Consultez notre site internet

Impressions Modernes



Remise des récompenses O.M.S.

Aux sportifs et dirigeants méritants.

Comme chaque année depuis maintenant 6 ans, l'Office Municipal des Sports de Saint-Péray a organisé sa traditionnelle soirée de remise des récompenses le 31 janvier dernier afin d'honorer les sportifs locaux pour leurs résultats et leurs exploits ainsi que les dirigeants sans qui les clubs ne pourraient pas fonctionner.



M^{me} DIEBOLD félicitée par M. CHARRIER.

tribués au monde sportif saint-périllais. La soirée des récompenses s'est conclue de façon inhabituelle par la remise de deux médailles de la Jeunesse et des Sports, symbolisant le dynamisme du sport saint-périllais et célébrant l'esprit de bénévolat. Deux personnalités du sport saint-périllais ont ainsi été décorées afin d'honorer leur engagement de longue date au sein de leur club et au service de leurs sports respectifs :

■ **M. Daniel BANCEL**, membre fondateur de l'association Leif Esclops, s'est vu remettre la médaille de la Jeunesse et des Sports échelon

bronze par M. le Maire. Depuis 1982, il œuvre sans relâche pour développer localement et au niveau départemental, des actions de masse pour promouvoir la randonnée pédestre et la rendre accessible au plus grand nombre.

■ **Mme Monique DIEBOLD**, actuelle vice-présidente du Saint-Péray Sportif et trésorière adjointe de l'O.M.S., a quant à elle reçu la médaille de la Jeunesse et des Sports échelon argent des mains de M. CHARRIER, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports. Cette distinction vient honorer un engagement de tous les instants au service du basket-ball : Mme DIEBOLD a successivement été joueuse, entraîneur-manager, dirigeante, d'abord à Troyes, sa ville d'origine puis à Guilhaud-Granges et Saint-Péray.

■ Signalons enfin que **Mme DIEBOLD** s'est également vu remettre la médaille du Conseil général de l'Ardèche par M. DUBAY, conseiller général du canton de Saint-Péray, pour son engagement au service du sport.

Félicitations et merci à l'ensemble des sportifs et dirigeants récompensés : les honneurs et distinctions reçus rejaillissent sur l'ensemble de notre commune et de la population saint-périllaise.



M. le Maire décorant M. BANCEL.

le Comité Départemental Olympique et Sportif, M. LASBROAS, Maire de Saint-Péray et M. AUDRAS, maire adjoint aux sports, ainsi que des autres élus saint-périllais, ce sont près de 70 médailles et trophées qui ont ainsi été dis-

Nouveau commerce...

A PETITS PAS
CHAUSSURES ENFANTS
ARTICLES et JOUETS BOIS

82 Rue de la République
07 130 SAINT-PÉRAY
Tel: 04 75.80.20.84.
Siret: 441542 412 000 16.

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau commerce entièrement dédié à l'univers des enfants sur notre commune. Bienvenue et bonne réussite à Mme Eloïse NEURY dans son activité professionnelle.

Brèves

Association Macadam 07.

Course pédestre
«La Ronde de Crussol»
Dimanche 22 septembre 10h



Le club de course à pied MACADAM 07 avec le concours de la municipalité de Saint-Péray et du S.I.M.C.E.S. organise une grande course pédestre ouverte des cadets aux vétérans : «La Ronde de Crussol».

Parcours extrêmement sélectif s'il en est ! Après deux tours de ville afin de s'échauffer quelque peu, montées et descentes sur sentiers se succéderont pendant 15 km pour un dénivelé cumulé de 600 m.

Itinéraire magnifique traversant les fortifications du château de Crussol et les carrières romaines, panorama exceptionnel de la vallée du Rhône et du Vercors.
Départ et arrivée : Saint-Péray.

Renseignements :

Tél. : 04 75 55 31 26 ou
04 75 81 11 33
Fax : 04 75 43 29 58
E-mail : trouiller@wanadoo.fr



Horaires Piscine municipale

ouverture au public

● **Horaires jusqu'au 2 juillet 2002 :**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 19h,
Mercredi, samedi de 12h à 19h.

● **Horaires du 3 juillet au 31 août 2002 :** Tous les jours (sauf le dimanche) de 12h à 20h.

Bon pour une entrée GRATUITE

à la piscine municipale de St-Péray

pour un jeune de moins de 18 ans ou étudiant (sur présentation d'un justificatif de situation et d'âge).

Période : du 8/07 au 13/07/2002

Nom :

Prénom :

Age :ans

GANT®
SUNWEAR



**BAUDOIN
OPTICIENS**

Angle Place de l'Hôtel de Ville
Rue de la République

07130 Saint-Péray - 04 75 40 43 00



Patrimoine

Si CRUSSOL M'ÉTA

Site défensif remarquable, sentinelle, dressée sur un éperon rocheux, dominant la plaine rhodanienne, la forteresse de Crussol contrôlait une voie de communication, très fréquentée, depuis la plus haute antiquité.



Porte du Châtelet.

Au X^{ème} siècle, les invasions normandes, les raids de pillage des sarrasins contraignent les seigneurs à construire des maisons fortes, pour défendre leurs terres et protéger leurs populations...La France se couvre alors de forteresses féodales.

nant château fort, la montagne calcaire fournissant blocs de pierre et chaux en abondance. Aménagements et embellissements se poursuivirent jusqu'au XIV^{ème} siècle.

C'est à cette époque qu'une première fortification est édifée à Crussol, site défensif de grande qualité; au début probablement donjon en bois et palissade mêlant pierre sèche et bois.

La forteresse s'étend sur une superficie de plus de 3 hectares, protégée par une enceinte de 800 mètres, constituée d'un rempart crénelé d'une hauteur moyenne de 8 mètres.

Une première mention de l'existence d'un château à Crussol apparaît dans une charte du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre en 936.

La défense était assurée grâce à un ouvrage en bois appelé hourd (galerie installée devant les créneaux munis d'ouvertures dans la paroi verticale et dans le plancher). Les trous d'appui des hourds sont parfois visibles sur la muraille.

UNE IMPRESSIONNANTE CONSTRUCTION DU XII^{ème} SIÈCLE

Le château sous son aspect actuel est l'œuvre de Gérard BASTET (Vassal lointain du Comte de Toulouse), nouveau maître de Crussol en 1110, après son mariage avec l'héritière des premiers seigneurs du lieu.

UN CHÂTELET, TOUR DE DÉFENSE, PROTÈGE L'ENTRÉE

Il est précédé d'une barbacane, mur interdisant l'usage d'un bélier pour enfoncer la porte (pas de possibilité de recul pour prendre de l'élan). Ensuite, on pénètre dans un espace de constructions.

Il commença la construction, achevée par son fils, d'un impression-

Une agence... des conseils, des réalisations, des services... près de chez-vous

Structure
Le Réseau de Contact
Le Réseau de Vente
Le Réseau de Service

via.com

Conseil & Créations Publicitaires

7, rue Pierre & Marie Curie
07130 Saint-Péray
Tél.: 04 75 40 53 03
Fax: 04 75 80 03 59

Choisissez une Banque
qui bouge avec le village

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

SAINT-PÉRAY

97, rue de la République Tél.: 04 75 40 35 91



Vue de Crussol côté Ouest.

† CONTÉ

LA VILLETTE.

Une agglomération d'une centaine de maisons, composées en général d'un sous-sol et d'un étage, certaines adossées au rempart, peuplées d'artisans et de valets nécessaires à l'entretien du château, de la garnison (armes, chevaux). Certaines sont utilisées comme entrepôts de matériels, greniers, réserves car c'est aussi une zone de refuge, en cas de troubles, pour les habitants des villages de la plaine, Saint-Péray, Sainte-Eulalie (Guilherand). On remarque à l'emplacement des portes, les trous des verrous, des gonds, à l'intérieur on aperçoit des niches servant de rangements...

LE LOGIS SEIGNEURIAL.

Il se situe tout en haut avec ses dépendances, protégé par une double enceinte renforcée de tours percées d'archères, sans doute des XIII^{ème} - XIV^{ème} siècles, et de chemins de ronde maçonnés. Une porte donne directement accès au château seigneurial séparé de la Villette par un espace découvert, fortement incliné, renforçant la défense. Une poterne (petite porte) permettait d'accéder à une modeste source nichée dans un repli du terrain. Le donjon comportait plusieurs étages avec de vastes pièces équipées de cheminées et de larges fenêtres de style gothique dont on peut voir les vestiges.

Les défenses naturelles, la hauteur des murailles, l'ampleur du périmètre ont dissuadé bien des

convoitises. Le château de Crussol fut peu attaqué. Il résista efficacement aux attaques des routiers, lors de la guerre de cent ans.

DES CONDITIONS DE VIE DIFFICILES : LE CHÂTEAU EST DÉLAISSÉ PAR LES BARONS DE CRUSSOL AU XV^{ème} SIÈCLE.

L'absence d'eau (pas de source ni de puits mais des citernes taillées dans le rocher pour stocker l'eau de pluie, recueillie des toitures) et l'exposition aux vents violents du Nord (bise, mistral) rendaient la vie difficile.



Maquette du château réalisée par Alain DELPINE.

Crussol cesse d'être habité par la famille seigneuriale à la fin du XV^{ème} siècle. Les barons de Crussol connaissent alors les honneurs et de hautes charges à la cour du roi de France. Louis XI fit de Louis de Crussol son général de l'artillerie, et ses successeurs accédèrent de père en fils aux mêmes fonctions de grand officier, gouverneur du Dauphiné et du Languedoc...

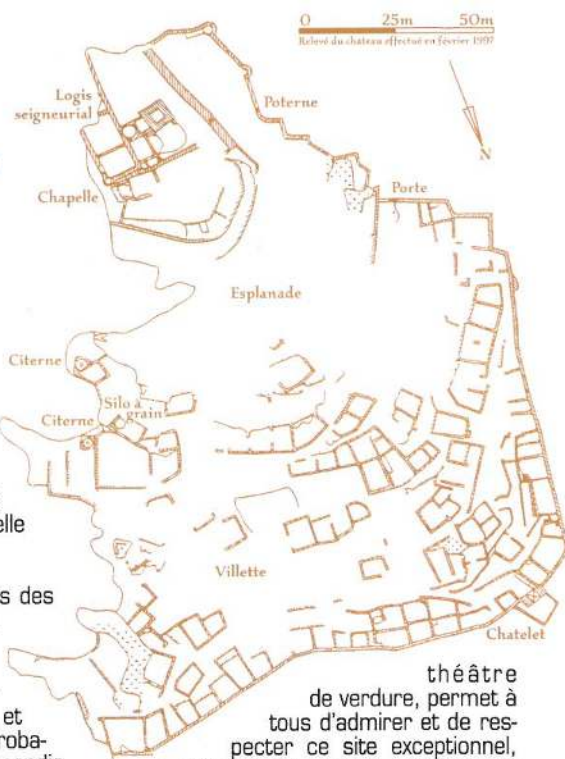
Après le mariage de Jacques de Crussol avec Simone d'Uzès, les

comtes de Crussol, ducs d'Uzès retenus par leurs charges délaissèrent leur forteresse vivaroise qui se dégrade peu à peu. La Villette est elle aussi abandonnée.

Au XVI^{ème} siècle, lors des guerres de religion, Crussol, position stratégique, fut occupé tour à tour par les Catholiques et les Protestants. Probablement victime d'incendie, le château fut laissé à l'abandon. Alors les outrages du temps et l'ingratitude des hommes provoquèrent une lente et inexorable dégradation. A la veille de la révolution, un ermite, frère Paul, reconnu par l'Eglise, hante encore les lieux.

Le 3 octobre 1855, des charges explosives disposées par des ouvriers exploitant une carrière située au pied de la falaise, provoquèrent l'effondrement d'une partie du logis seigneurial qui s'abîma dans le vide.

Aujourd'hui, le SIMCES, syndicat intercommunal, regroupant les communes de Saint-Péray, Guilherand-Granges et Soyons, a entrepris de réhabiliter le site, l'aménageant pour un meilleur accueil des visiteurs. C'est ainsi qu'un bâtiment d'accueil a vu le jour au printemps 2001. La réalisation de cet outil de promotion et d'information, qui précède l'implantation prochaine d'un



théâtre de verdure, permet à tous d'admirer et de respecter ce site exceptionnel, témoin de notre histoire et mémoire de notre passé.



Visites du Château de Crussol

Le SIMCES, syndicat intercommunal pour la sauvegarde des sites anciens des massifs de Crussol et de Soyons, vous propose des visites guidées du site de Crussol.

TARIFS :

Adulte : **4,57 €** ;
Individuels de 7 à 18 ans : **1,52 €**.

Ces visites sont gratuites pour les enfants de moins de 7 ans (hors groupes). ●●●●●●●●



De nouveaux défis la protection de l'environnement, le tri sélectif...

dans les cinq communes regroupées dans Valence Major :

● Bourg-lès-Valence, ● Cornas ● Guilherand-Granges, ● Saint-Péray, ● Valence

LA PASSION SUR TOUS LES TERRAINS

- **BACS À ORDURES MÉNAGÈRES** Vente et Location
- **SACS** (housses à containers)
- **SERVICE APRÈS-VENTE ET LIVRAISONS** assurés par nos soins
- Collecte d'ordures ménagères et tri sélectif
- Nettoyement voirie manuel et mécanique
- Location des bennes 10 à 20 m³ (fermées/ouvertes), Compacteurs tous volumes.
- Nettoyage industriel.
- Gestion de déchetterie
- Enlèvement des objets encombrants et végétaux

NICOLLIN 182, rue Marc Seguin 07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél.: 04 75 40 18 40 - Fax : 04 75 44 09 11



DICOBAT

Direction - Coordination des travaux de Bâtiments
Mètres - Descriptifs - Révisions -
Pièces administratives + CSPS



Z.A. la Maladière - Pôle 2000 Nord - 07130 St-Péray
Tél.: 04 75 74 70 70 - Fax: 04 75 74 70 71
Internet : www.dicobat .fr - E-mail : Economiste@dicobat.fr

Budget commun



Budget 2002 Le premier budget en Euros

Il s'équilibre à la somme de
10.657.889 euros, répartis
en deux sections :

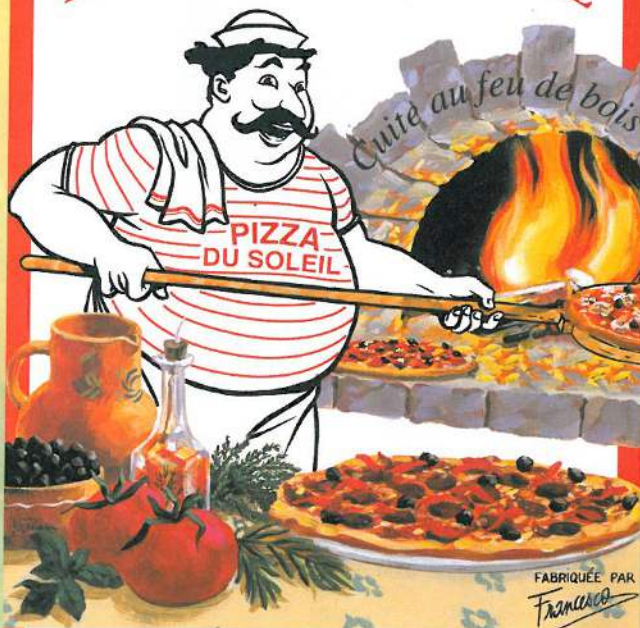
- ◆ **5 105 955 €** pour le fonctionnement
- ◆ **5 551 934 €** pour l'investissement

Bien qu'élaboré dans un contexte plus difficile que les années précédentes *compte tenu des charges nouvelles qui sont imposées par l'Etat sans aucune concertation*, ce budget donne les moyens de poursuivre les investissements indispensables au développement harmonieux de la commune.

Le taux d'endettement est maintenu aux alentours de **25%**, les taux communaux n'ont pas augmenté pour la huitième année consécutive, et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères diminue encore cette année.

Sole Mio

LA PIZZA DU SOLEIL



*Fabrication artisanale de pizzas
cuites au feu de bois et surgelées.*



SOLE MIO

ZA du Guimand - 26120 Malissard - FRANCE
Tél.: (33) 04.75.85.47.74 - Fax : (33) 04.75.85.47.75
E-mail : sole.mio@wanadoo.fr

ACTIVITÉS DE PÊCHE ET SÛRETÉ DE LA NAVIGATION



Service
Navigation
RHÔNE-SAONE
Arrondissement
Développement
Voie d'Eau

Devant la présence fréquente de pêcheurs opérant depuis de menues embarcations à proximité des barrages, y compris en période de crue, et suite à des incidents liés directement à la méconnaissance ou au non-respect des règles de sécurité élémentaire par certains pêcheurs

(stationnement en action de pêche dans le chenal de navigation, refus de dégager la voie navigable, stationnement sous les ponts ou les clapets de barrages, non-respect de la signalisation...), la subdivision Rhône et Alpes du Service Navigation Rhône-Saône a édité un règlement disponible en Mairie et auprès des fédérations de pêche.

Pour le bien-être et la sécurité de tous :

■ Le respect des règles de navigation qui sont applicables dès lors que vous conduisez une embarcation devra être effectif et reste le seul gage de sûreté de la navigation et de votre sécurité.

Université populaire de l'agglomération Valentinoise.

Des premiers pas encourageants

L'Université Populaire est née le 25 février 2002 et déjà elle compte près de 200 adhérents, venus de toutes les communes de l'agglomération valentinoise, Saint-Péray compris, confirmant ainsi combien le besoin et l'envie d'échanger, de communiquer, de partager savoirs et savoir-faire sont des réalités très fortes.

Le programme de la saison 2002-2003 sera disponible dès le mois de septembre 2002 et proposera un large éventail de modules de formation ou de conférences susceptibles d'intéresser tout public.

Chacun pourra se procurer ce programme dans des lieux tels que l'accueil de la Mairie, la Bibliothèque, l'Office de Tourisme, dans certains commerces de proximité ou au siège de l'Association.

On trouvera dans cette brochure toutes les informations pratiques, y compris le montant de l'adhésion obligatoire pour toute inscription à une formation;

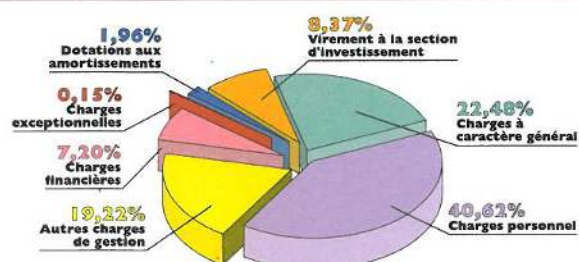
adhésion individuelle : 10€;
adhésion familiale : 15€.

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription, téléphoner à l'Université Populaire au 04.75.56.81.79 ou passer à la permanence de l'Association : 20, chemin du Valentin à Bourglès-Valence le mardi, jeudi, vendredi de 17h à 19h ou le samedi matin de 10h30 à 12h.



Budget de fonctionnement : Dépenses

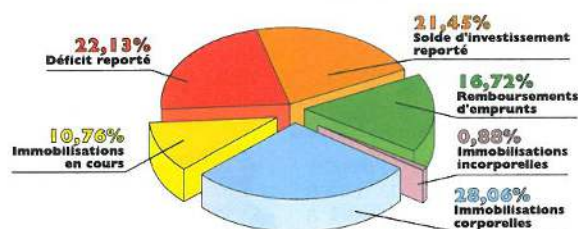
Charges à caractère général	1 148 065 €.
Charges de personnel	2 073 943 €.
Autres charges de gestion	981 296 €.
Charges financières	367 700 €.
Charges exceptionnelles	7 500 €.
Dotations aux amortissements	100 000 €.
Virement à la section d'investissement	427 451 €.
Total des dépenses	5 105 955 €.



Bien que les charges de personnel représentent 40,62% des dépenses, elles restent néanmoins inférieures aux moyennes départementale et régionale des villes de même catégorie démographique.

Budget d'investissement : Dépenses

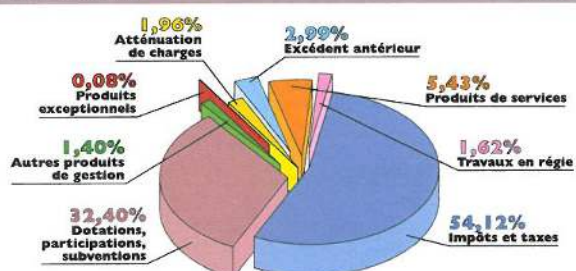
Solde d'investissement reporté	1 190 971 €.
Remboursements d'emprunts	928 415 €.
Immobilisations incorporelles	49 221 €.
Immobilisations corporelles	1 557 733 €.
Immobilisations en cours	597 209 €.
Déficit reporté	1 228 385 €.
Total des dépenses	5 551 934 €.



Les dépenses d'équipement sont importantes cette année encore : 2 204 163 € auxquels s'ajoute l'investissement reporté (1 190 971 €) de 2001. Le montant total des travaux et acquisitions représente ainsi 61,15% du budget d'investissement.

Budget de fonctionnement : Recettes

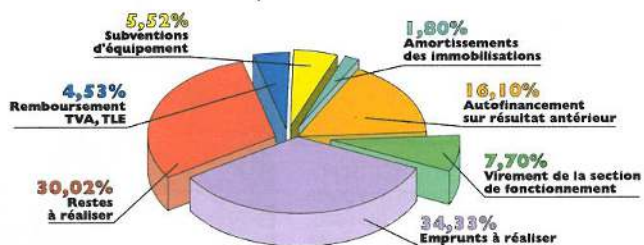
Produits des services	277 340 €.
Travaux en régie	82 680 €.
Impôts et taxes	2 763 225 €.
Dotations, participations, subventions	1 654 410 €.
Autres produits de gestion	71 700 €.
Produits exceptionnels	4 150 €.
Atténuation de charges	100 000 €.
Excédent antérieur	152 450 €.
Total des recettes	5 105 955 €.



Les impôts et taxes représentent 54,12% des recettes de fonctionnement (impôts locaux et taxe des ordures ménagères : 49,41%; autres : 4,71%).

Budget d'investissement : Recettes

Remboursement TVA, TLE	251 540 €.
Subventions d'équipement	306 579 €.
Amortissements des immobilisations	100 000 €.
Autofinancement sur résultat antérieur	893 698 €.
Virement de la section de fonctionnement	427 451 €.
Emprunts à réaliser	1 905 722 €.
Restes à réaliser	1 666 944 €.
Total des recettes	5 551 934 €.



Les ressources propres de la commune (amortissement, autofinancement, virement) représentent 32,81% des recettes d'investissement.

Agent

PEUGEOT

Garage des Buis

SARL

Daniel CHOSSON

Tous travaux mécaniques - Vente Neuf - Occasion

Route de Touloud - 07130 Saint-Péray
Tél.: 04 75 40 28 69 - Fax : 04 75 40 23 06

Du nouveau dans le personnel communal ...



■ Recrutée dans le cadre du dispositif emplois-jeunes à la fin de l'année 2001, **Mlle Magali CHAMBON** a pris ses fonctions en qualité d'agent de coordination et d'animation au CEP du Prieuré depuis le 2 janvier 2002. Agée de 24 ans, elle est titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur option accueil et animation.

Outre la gestion des réservations des salles du CEP du Prieuré, que ce soit le Grand Chai ou les salles de conférences, elle a en charge la promotion de la structure auprès du monde économique de la Région.



■ Titulaire de deux brevets de Technicien Supérieur en hydraulique urbaine et gestion et maintenance de l'eau, **M. Nicolas CLARAC** a été recruté par voie de mutation en qualité de technicien territorial au mois d'avril 2002.

Agé de 28 ans, il a en charge la responsabilité des services voirie et assainissement, la création de son poste ayant en effet pour objectif une meilleure gestion du réseau des eaux usées.

Bienvenue à ces deux nouveaux agents municipaux dans leurs fonctions au service de la population !

A l'honneur

Au cours de la cérémonie de vœux du Maire au personnel municipal, le 9 janvier dernier, deux employés municipaux ont reçu la médaille d'honneur communale échelon argent pour leurs 20 ans de service actif. Il s'agit de MM. Alain GUIRONNET et Hervé VERNET.



■ Employé municipal depuis le 15 avril 1981, **Alain GUIRONNET** a en charge la réalisation et l'entretien de l'électricité dans les bâtiments communaux.



■ Entré à la Mairie de Saint-Péray le 1^{er} septembre 1981, **Hervé VERNET** est agent technique principal au service voirie.

Nous adressons toutes nos félicitations à ces deux agents.

ETAT CIVIL Ils sont nés...

BOURG Théo	22 avril 2001
TROLLIER William	28 novembre 2001
BALAYN Lucie	12 décembre 2001
DORNE Antoine	19 décembre 2001
VASSELON Lucas	21 décembre 2001
BOURGEOIS Cédric	28 décembre 2001
BOURGEOIS Dorian	28 décembre 2001
AURELLE Lucie	31 décembre 2001
CLARGÉ Gaston	5 janvier 2002
MOREL Ruddy	18 janvier 2002
DARDEVET Amandine	31 janvier 2002
VOSSEY Melvin	14 février 2002
CHABOUD Arnaud	3 mars 2002
VEYRIER Théo	4 mars 2002
LALLEMAND Fanny	16 mars 2002
PHENIEUX Emmanuel	19 mars 2002
CIOLFI Laëticia	11 avril 2002
FRANCON Gaël	22 avril 2002
MAISONNAS Joslin	25 avril 2002
SAIGNES Emma	3 mai 2002
PLUMEL Ilona	4 mai 2002
ALASSEUR Clarisse	28 mai 2002
BOUIT Damarys	28 mai 2002
JOMARD Jules	29 mai 2002

Ils se sont unis...

RAVEL Laurent et ROYER Patricia	8 décembre 2001
BERGER Claude et CHAPUS Danièle	29 décembre 2001
HUC Alain et STRELCHENKO Olena	19 janvier 2002
SAUVERGEAT Gilles et DUBUTIN Catherine	19 janvier 2002
SIMONIAN Jérôme et BERANGER Karine	26 janvier 2002
SAUREL Jérémie et ROLLET Marik	2 février 2002
NODIN Pierre et GERMANO Marlène	9 février 2002
JABOULET Laurent et WAGNER Claudia	6 avril 2002
CHAPAL Jérôme et NÉEL Isabelle	20 avril 2002
CARTAYRADE Lionel et LAURENT Martha	27 avril 2002
MILLAT-CARUS Alain et FRADELLA Rachel	4 mai 2002
MARCHE Xavier et LONGUET Bérangère	10 mai 2002
ROYANNAIS Pascal et BESANÇON Stéphanie	10 mai 2002
RICHARD Benoit et THOMAS Nadège	3 juin 2002

Ils nous ont quittés...

POURRET Jules - 95 ans	4 décembre 2001
DESCHAMPS Victoria - 93 ans	11 décembre 2001
TEDESCHI Rachel - 92 ans	13 décembre 2001
CALABRIN Marie-Louise - 94 ans	19 décembre 2001
MAYER-WEILER Roger - 71 ans	19 décembre 2001
DEFOUR Yvonne - 91 ans	25 décembre 2001
EYBERT-PRUDHOMME Marie - 87 ans	31 décembre 2001
BONIN Catinca - 93 ans	31 décembre 2001
GARNIER Charles - 90 ans	10 janvier 2002
DROUGUET Marie - 94 ans	15 janvier 2002
GOURET Simonne - 89 ans	15 janvier 2002
JOLIVET Simone - 83 ans	17 janvier 2002
COMBEDIMANCHE Daniel - 83 ans	26 janvier 2002
LEHEUTRE Patrice - 82 ans	26 janvier 2002
NOYER Roger - 91 ans	29 janvier 2002
BOS Louis - 82 ans	30 janvier 2002
JACQUEMET Odette - 58 ans	31 janvier 2002
BARATHÉ Camille - 92 ans	1 ^{er} février 2002
BEDEJUS Renée - 92 ans	1 ^{er} février 2002
DRUNET Paulette - 69 ans	9 février 2002
FLANDRIN Julie - 100 ans	17 février 2002
GUEREMY René - 95 ans	18 février 2002
ROUX Marius - 89 ans	19 février 2002
DEPIERRE Raymonde - 80 ans	23 février 2002
NOYER Thérèse - 85 ans	3 mars 2002
GILLES Louis - 81 ans	14 mars 2002
PAYAT Elise - 84 ans	19 mars 2002
HAMON Stéphanie - 30 ans	15 mars 2002
COURSODON André - 70 ans	16 mars 2002
BOUIX Louis - 94 ans	16 mars 2002
REY Claudette - 70 ans	22 mars 2002
BOUCHET Elie - 92 ans	23 mars 2002
CELLIER Noémie - 95 ans	25 mars 2002
TIBLE Denise - 73 ans	3 avril 2002
VAVASSEUR Gabrielle - 80 ans	12 avril 2002
CHAPET Albert - 89 ans	8 mai 2002



ASSOCIATION CREMATISTE Drôme - Ardèche

pour tous renseignements
s'adresser à Madame
LAUTRIDOU
Tél.: 04 75 40 26 74

Permanences à Valence :
9 avenue de Chabeuil
du lundi au vendredi
de 15 à 17 heures.
Tél.: 04 75 43 24 27

MAISONS LIBERTÉ

**Le meilleur rapport Qualité/Prix
Pour le grand confort**



**La confiance de ses clients fait de MAISONS LIBERTÉ
le 1^{er} Constructeur Drôme-Ardèche
Faites vous aussi, le choix de la qualité**

MAISON LIBERTÉ

Tél.: 04 75 40 97 95

444 avenue Pasteur - 07500 Guilhaierand-Granges

s'engage :

- Label Promotelec, Confort Plus
- Label Qualité Thermique



BABOU

ON TROUVE TOUT A PRIX FOUS !

**Vêtements,
Cadeaux, Bazar, Jouets...**

**Pôle 2000
07130 Saint-Péray**

Les réalisations



dans votre région

Saint-Péray



Le Clos Tassini

Valence



L'Orée du Parc

Guilherand-Granges



Le Clos République

Commercialisation :

R. BOUTEILLON ☎ 04 75 83 00 82



FAB' CUISINES

*La Cuisine d'autre fois
L'agencement d'aujourd'hui*

Louis ROSSILLON

Gérant - Fabricant

Magasin d'usine : Z.C. Pôle 2000
07130 St-Péray - Tél.: 04 75 40 58 36



Réseaux MT
BT - Postes
VRD
Lotissements



Eclairages
public et décoratif
Eclairages sportifs
Illuminations

**ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
BESSEYRE & MOUNIER**

Tél.: 04 75 78 17 81 - Fax: 04 75 78 17 89
B.P. 224 - 26502 Bourg-lès-Valence